

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 SEPTEMBRE 2020 A 20H30

Le Conseil Municipal de la Commune de SERVAVILLE-SALMONVILLE légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire exceptionnellement à la salle polyvalente afin de respecter les mesures de distanciation suite à la crise sanitaire du COVID-19

ETAIENT PRESENTS : MM DUPRESSOIR, DESOMBRE, GLÜCK, MASSET, MAUGER, GARIN, DELABOS, VERHAEGHE, Mmes BERNSTEIN, SEVESTRE, DESANNAUX, COURTY, VAN DEN BOOSCHE, ENOU.

EXCUSÉES : Isabelle DURAND (procuration à Jean-Paul DUPRESSOIR).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Lucette SEVESTRE

I- APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 30 JUIN 2020 :

Accord à l'unanimité.

II- PRÉSENTATION PARTICIPATION CITOYENNE PAR L'ADUDANT CHEF David MARTINE :

La participation citoyenne

Une présentation est faite aux élus en Conseil Municipal qui, à l'issue délibèrent s'ils souhaitent que la commune adhère. Une réunion publique sera organisée puis des référents seront désignés par la municipalité en lien avec la Gendarmerie.

Le but est d'alerter les forces de l'ordre afin qu'elles soient informées rapidement pour intervenir.

Il s'agit de constituer un réseau d'informateurs par qui les informations sur des personnes suspectes, des démarchages etc... concernant une partie de la commune seront transmises à la gendarmerie. Délai de mise en place 4 à 6 mois. (voir paragraphe IV délibérations pour décision du CM).

Le référent est l'élément majeur du dispositif qui fera l'intermédiaire entre la population et la gendarmerie. Il n'a pas de pouvoirs de police.

Il s'agit d'une convention mise en place entre les services de la Préfecture, la Gendarmerie, et la commune représentée par le Maire. Il n'y a aucun coût pour la commune hormis la mise en place de panneaux de signalisation aux entrées de l'agglomération.

La convention est signée entre les différentes parties prenantes.

III- COMPTE-RENDUS DE RÉUNIONS:

1) Jury d'assise du 8 juillet 2020 : (Fabienne BERNSTEIN)

Communes retenues :

- Fresne le Plan, Auzouville sur Ry, Saint André sur Cailly, Saint Denis le Thiboult, Grainville sur Ry, Bois-L'éveque, Cailly, Servaville-Salmonville, Mesnil Raoul.

Pour notre commune 3 personnes ont été tirées au sort.

2) Spectacle Intercommunal du 9 juillet 2020 : (Fabienne BERNSTEIN)

Représentants les communes de :

Saint Jacques sur Darnetal, Fontaine sous Préaux, Roncherolles sur le Vivier, Préaux, Saint Leger du Bourg Denis, Saint Aubin Epinay, Servaville-Salmonville.

- 5 communes veulent continuer. La Commune de Préaux a prochainement une réunion de CCAS et un Conseil Municipal où la question de la continuité sera abordée.

Saint Leger du Bourg Denis ne sait pas encore et donnera une réponse en fin d'année.

- Pas de spectacle en 2020.

Madame le Maire de Roncherolles sur le Vivier propose de faire les spectacles dans la salle de Saint-Jacques-sur-Darnetal. Mme Bernstein signale que dans cette salle de spectacle, certaines personnes âgées ont du mal à monter les escaliers. Problème à prendre en compte lors des inscriptions.

La commune de Saint-Jacques-sur-Darnetal est d'accord pour prêter sa salle en 2021, mais ne veut pas organiser le spectacle car les membres du conseil sont nouveaux.

La commune de Roncherolles sur le Vivier veut bien l'organiser en 2021.

Les membres présents sont d'accord pour changer de période. Le printemps est choisi, si possible le 11 ou 18 avril 2021. Après réflexion des membres présents décide d'arrêter la tombola.

3) Assemblée Générale de l'ASCSS le 2 septembre 2020 : (Stéphanie DESANNAUX)

En résumé, il y a eu 166 adhérents sur la saison 2019/2020 avec un total de 206 participations lors des différentes activités organisées par l'Association dont 193 SERVAVILLAIS et 67 hors commune.

Pour chaque section le choix est donné au responsable, de rembourser 1 trimestre de cotisation ou de diminuer de 30% les cotisations pour la prochaine saison suite à la période de confinement COVID-19.

Bilan financier L'ASCSS est déficitaire pour cet exercice. Cotisation adhésion : maintien 10 €/an. Ce déficit sera partiellement comblé avec l'encaissement de la subvention versée par la Mairie. A ce sujet, il est annoncé la diminution de moitié de la subvention versée par la Mairie suite à l'arrêt des manifestations lié au COVID-19 en accord avec l'ASCSS.

Le Président enchaîne sur les perspectives 2020/2021. Toutefois, il annonce que ces perspectives peuvent être remises en cause selon l'évolution de l'épidémie COVID-19.

La première démarche est de relancer les activités sportives et culturelles sous conditions d'application stricte du protocole sanitaire. Un affichage va être mis en place ainsi qu'un sens de circulation au sol. Il est demandé qu'un registre de présences soit tenu par les responsables d'activité.

Pour les élections des membres du CA, chaque responsable de section est membre de droit. Pas de changement.

Vote à l'unanimité du règlement intérieur et modification des statuts.

Nouvelles activités 2020/2021 :

- Marche Nordique – Gérard LECLERC
- Cross training – Andy CONAN – 1 ère séance mercredi dernier : 17 personnes

4) Échange avec Hervé MORIN (Président de Région Normandie le 11/09/20 : (L.SEVESTRE)

- création de nouveaux emplois aidés,
- financement à hauteur de 650 € pour la formation des jeunes diplômés masters... en recherche d'emplois,
- réserve foncière dès la fin de l'année afin de préserver et sauvegarder les commerces de proximités entre la Région, les intercommunalités et la métropole,
- pour le contournement Est, rien ne s'oppose à présent au niveau de la Région, cela reste une question politique,
- fibre : toute la Seine-Maritime pas avant 2025,
- la Région organise l'implantation d'ordinateur portable dès la seconde à partir de 2021,
- enfouissement de réseau prise en charge à hauteur de 80% en Seine-Maritime, le reste est à charge des communes. Dans l'Eure ce sont les Communautés de Communes qui prennent le reste à charge.

5) Résumé SIAEPA DU CREVON le 10 septembre 2020 : (Gabriel VERHAEGHE)

Eau Potable 2019 :

Il y a 22 Communes, soit 5 838 abonnés, 4 sources d'eau, volume prélevé 775 000 m³ dont 85% sont vendus ce qui est un bon rendement (les 15% restants sont des fuites).

Le volume distribué est constant depuis 5 ans. La qualité est 100% conforme en microbiologie et 100% en physico-chimique sauf sur Préaux 96.15% à cause du réseau en PVC ancien qui se détériore à cause des fortes chaleurs dans les canalisations stagnantes (présence de chlorure de Vinyle). Cas déjà évoqué à la réunion d'ouverture. Des purges ont déjà été installées, les travaux et les analyses continuent.

Le tarif eau + assainissement :

Il est de 4.38 €/m³ à Préaux, de 4.74 €/m³ à Ry et de 5.74 €/m³ à Catenay.

Au 1^{er} Janvier 2024, il est prévu une globalisation des contrats sur l'ensemble du syndicat pour stabiliser les prix.

Assainissement Collectif 2019 :

18 communes, 3 926 abonnés, 112 km de réseau, 7 Stations d'épuration (Ry et Morgny les plus importantes). Volume facturé 340 325 m³. L'analyse des procédés montre une bonne efficacité. Suite à la crise sanitaire covid19, la pratique d'épandage de boues est interdite.

Assainissement Non-Collectif 2019 (SPANC) :

Repris par le syndicat depuis 2014 et mise en place d'une redevance de fonctionnement de 38.50 €/an/abonné. 1 958 habitations sont concernées par le SPANC qui contrôle les installations neuves (documents d'urbanisme et suivi de la réalisation), contrôle aussi le bon fonctionnement de l'existant. 251 installations ont été contrôlées en 2019. Pour notre commune il y a eu 24 installations non conformes.

Le SPANC gère aussi l'entretien des installations en traitant le marché des vidanges. 15 vidanges de fosses en 2019. En passant par la Communauté de Communes, les particuliers peuvent avoir des tarifs réduits.

Monsieur VERHAEGHE informe que toutes les délibérations et les décisions modificatives à l'ordre du jour ont été acceptées.

Il y a eu des coupures d'eau cet été à cause de la sécheresse et des travaux sur le château d'eau de Martainville, ce qui a provoqué des fuites.

Des plaintes de particuliers sur des odeurs, des remontées et déversements intempestifs. Des travaux sont en cours depuis déjà plusieurs années et cela va continuer pour rénover les réseaux.

6) SDE (Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime) (Julien GLÜCK)

Monsieur GLÜCK rappelle les différentes activités du syndicat. L'installation du syndicat s'est déroulée le 10 septembre 2020 ainsi que l'élection des délégués.

Monsieur CHAUVET a fait la présentation du SDE76 qui existe depuis 1975. Son rôle est réparti en 14 clés. Notre commune fait partie de la clé n°9. 37 personnes travaillent sur le projet, ils interviennent sur les réseaux publics, le gaz, la bio méthanisation, l'éclairage public, le déploiement des bornes véhicules électriques et prend en charge l'entretien des bornes à hauteur de 1 600 €/an, le conseil en énergie pour les administrés....

Fin des tarifs réglementés au 31/12/2020 ; Sur notre commune il y a 17 compteurs dont 12 compteurs pour l'éclairage public. Nous avons encore 1an d'engagement avec ENEDIS. Monsieur GLÜCK présente au Conseil Municipal, le détail des consommations sur l'année 2019.

LIEU	COÛT 2019	RÉPARTITION
Salle polyvalente et école mat.	15 947.70 €	63.8%
Atelier municipal	1 816.69 €	7,3 %
Mairie/école primaire/église	1 904.12 €	7.6 %
Éclairage public	5 339.47 €	21,4%

7) INTER-CAUX-VEXIN (Jean-Paul DUPRESSOIR)

Résumé succinct de la réunion du 9 juillet et du 14 septembre 2020 puisque le Conseil Municipal les a reçu par mail.

Il y a eu l'élection du Président et Vice-présidents ainsi que les membres du bureau le 09/07/2020.

Le 14 septembre 2020 il a été question des délégations de fonctions et indemnités du Président et vice-présidents, du regroupement de certaines commissions, de la désignation des représentants pour le CLECT. Pour notre commune le représentant sera le Maire Jean-Paul DUPRESSOIR et la suppléante Lucette SEVESTRE.

Autorisation signature avec les CFA (apprentis) pour pallier aux futurs départs à la retraite dans 2 à 3 ans.

Décision modificative achat des masques.

Conseil Municipal du 15/09/2020

IV- DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE :

1) Signature de la convention de financement des masques réutilisables et distribués aux habitants lors de la pandémie COVID 19

Vu l'acquisition de masques en tissus lavable au moyen d'un groupement de commandes établi entre la Communauté de Communes Inter Caux Vexin et ses communes membres ;

La convention a pour objet de préciser les modalités de remboursement par la commune bénéficiaire du groupement de commandes.

Il est rappelé que la Communauté de Communes a passé commande des masques sanitaires réutilisables et payé l'intégralité des sommes dues aux fournisseurs.

La prise en charge du coût du 1^{er} masque distribué à l'habitant est assurée par la Communauté de Communes et celle du 2^{ème} masque par la commune.

SERVAVILLE-SALMONVILLE a bénéficié de 2 296 masques dont 1 148 masques à la charge de la commune.

Conformément au bilan financier de la Communauté de Communes, le coût est arrêté à 2.43 €

En conséquence, la somme due par la commune est donc établie à $1\ 148 \times 2.43\ € = 2\ 789,64\ €$

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

De régler la somme due par la commune d'un montant de 2 789,64 € et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

2) Modification de la localisation de l'indice de cavité n°139

Considérant le recensement des indices de cavités souterraines réalisé par le Cabinet d'Etudes Explor-e en Novembre 2018 et notamment l'indice de cavité répertorié sous le numéro 76673-139 situé en Centre Bourg ;

Vu la déclaration de Mr Gérard METAIS en date du 11/06/2018 concernant un indice mentionné lors de l'enquête orale – non visible sur le terrain – d'un effondrement de petit diamètre en 2005 le long de la clôture du barrage ;

Vu la déclaration de Mr Gérard METAIS en date du 28/08/2020 modifiant la localisation et suivant sa déclaration ci-jointe,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la modification de la localisation de l'indice n°139 et de son périmètre de sécurité suite aux données fournies et au nouveau témoignage de Monsieur METAIS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte de modifier le périmètre de sécurité de l'indice 76673.139.

POUR : 11 voix

CONTRE : 4 voix

3) Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies pour l'alimentation du patrimoine des collectivités

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,

Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le Code de l'énergie, notamment les articles L.331-1 et suivants et L.441-1 et suivants,

Vu la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'article 28 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu la loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat comprend des dispositions destinées, d'une part, à mettre fin aux tarifs réglementés de vente dans le secteur du gaz naturel, et d'autre part à limiter le champ d'application des TRV dans le secteur de l'électricité.

Vu la délibération du comité syndical n°2018/10/18-14 portant création du groupement de commandes d'achats d'énergies et adoptant la convention pour la constitution d'un groupement de commandes pour l'achats de fourniture d'énergies et de services associés ,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de **la Mairie de Servaville-Salmonville** d'anticiper la fin des tarifs réglementés de vente et d'optimiser ses achats en adhérant au groupement de commandes d'achat d'énergies pour l'alimentation de son patrimoine,

Considérant qu'eu égard à son expérience, le SDE76 entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte des membres,

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Décide** l'adhésion de la commune de Servaville-Salmonville au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé pour la fourniture d'électricité, de gaz naturel et services associés,
- **Décide** d'accepter les termes de la convention pour la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexé à la présente délibération,
- **Autorise** le maire de la commune de Servaville-Salmonville à signer la convention ci jointe,
- **Autorise** le SDE76 en tant que coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Servaville-Salmonville et, ce, sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- **S'engage** à exécuter, avec la ou les entreprise(s) retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de Servaville-Salmonville est partie prenante,
- **Autorise** Monsieur le Maire, à transmettre au coordonnateur les données de consommation des sites alimentés dans les énergies souhaitées,
- **Donne** mandat au coordonnateur de groupement de commandes pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès des gestionnaires de réseaux.

4) Motion

Les collectivités locales sont confrontées à des difficultés financières.

En 5 ans, dans le cadre de différents plans d'économies, les concours financiers de l'État ont diminué de 50 milliards d'euros.

Suite à la crise sanitaire, le gouvernement porte un plan de relance qui prévoit la baisse des impôts dits de production :

– 10 milliards d'euros de baisse de la contribution des entreprises à la vie des territoires, dès 2021, à nouveau 10 en 2022 et le gouvernement annonce déjà que cette mesure a vocation à être pérennisée.

Cette baisse impacteraient essentiellement des impôts locaux perçus par les collectivités :

- 7 milliards d'euros de baisse de la CVAE taxe sur la valeur ajoutée des entreprises
- 3,25 milliards d'euros de baisse pour la taxe foncière des locaux industriels avec notamment une baisse de la CFE, cotisation foncière des entreprises, pour 1,5 milliards d'euros et une baisse de la TFPB, taxe foncière sur les propriétés de bâties, de 1,75 milliards d'euros.

Dans ce contexte, le conseil municipal de SERVAVILLE-SALMONVILLE souhaite alerter solennellement le gouvernement sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises.

Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, les collectivités ne pourront pas absorber une nouvelle contraction de leurs ressources.

La commune de SERVAVILLE-SALMONVILLE rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique. Elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants.

Elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire et enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de SERVAVILLE-SALMONVILLE :

- s'oppose à la baisse des impôts de production,

Le Conseil Municipal après délibéré,

APPROUVE la motion à :

POUR : 14

ABSTENTION : 1

5) Participation Citoyenne

Présentation faite aux élus au Conseil Municipal le 15 septembre 2020, afin de délibérer s'ils souhaitent que la commune adhère à la participation citoyenne.

L'objectif de la Participation Citoyenne est de constituer un réseau d'informateurs par qui les informations sur des personnes suspectes, des démarchages .., concernant une partie de la commune seront transmises à la gendarmerie.

A l'issue, une réunion publique sera organisée et des référents seront désignés par la municipalité en lien avec la Gendarmerie.

La convention sera signée entre les différentes parties prenantes.

Suite à la présentation de la Participation Citoyenne par l'adjudant David MARTINE, commandant de brigade de BUCHY, le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité décide :

- d'adhérer à la participation citoyenne
- et autorise Monsieur le Maire à signer la convention

V- URBANISME :

1) Suite à la dernière commission urbanisme, il y a eu un permis de construire pour un garage et un carport, 4 déclarations préalables (extension d'habitation, véranda, dépendances, pergola).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une proposition financière de la société FEI (Monsieur LEFEBVRE) pour la parcelle 1386 B pour une contenance de 2 288 m² qui est la suivante :

- Prix 15 €/m² soit 34 320 € net vendeur.
- Conditions suspensives d'obtention d'un permis de d'aménager d'ensemble purgé sur la propriété MARAIS section B n° 901 + parcelle section B n°1386 ainsi que le dossier loi sur l'eau.
- Durée de la promesse de vente : 24 mois.

2) Il s'engage à prendre à sa charge les études pour lever la suspicion de marnière grevant la parcelle.

Monsieur le Maire propose de réfléchir et de prendre la décision au prochain conseil.

VI- INFORMATIONS DIVERSES :

Réunions à venir :

Monsieur le Maire informe qu'il a rendez-vous le 1er octobre à 9 h 30 avec l'Adjudant-chef Philippe SEVESTRE du Service Prévision et Aménagement du Territoire du Groupement Sud (SPAT Sud) pour faire le point sur la DECI (défense extérieure contre l'incendie), notamment le hameau de Salmonville.

Monsieur le Maire informe que suite à une idée de Monsieur VANDERPERT, Maire de la commune de la VIEUX-RUE, la Mairie de PRÉAUX organise une rencontre informelle le 1^{er} octobre à 18h30 des communes situées à proximité de PRÉAUX pour faire connaissance et échanger sur des sujets communs tels que la sécurité, la mobilité, la vidéo protection ou autre.

IMPOTS DIRECTS :

Monsieur le Maire donne la composition définitive de la Commission des Impôts Directs suite à la désignation faite par la Directrice des Finances Publiques.

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
Fabienne BERNSTEIN	Patrick MILLE
Philippe BRÉANT	Gérard METAIS
Benoit DELABOS	Marie-France LE HENAFF
Lucette SEVESTRE	Emmanuel DELAUNAY
Philippe PICARD	Brigitte KERRIEN
José VERHAEGHE	Sylvie COLAS

Association pétanque :

Monsieur le Maire informe qu'il va y avoir une nouvelle association indépendante « Servaville Pétanque »

(loi 1901), le bureau est composé de la façon suivante :

- Président : Thierry GENCE
- Vice-président : Franck FOMBERTASSE
- Trésorière : Nathalie GENCE
- Secrétaire : Philippe DUMONTIER

École :

1) Monsieur le Maire informe que maintenant le linge de l'école sera lavé sur place et qu'il nous faut acheter une machine à laver et un sèche-linge pour l'école. Après présentation des modèles le choix du Conseil Municipal, décide d'acheter chez SETED une machine à laver et un sèche-linge. Il faut prévoir l'intervention d'un plombier pour le raccordement et l'évacuation d'eau.

2) Madame BERNSTEIN informe le Conseil Municipal qu'il y a une nouvelle directrice à SERVAVILLE Mme TURPIN et une nouvelle ATSEM Mme ABRIK (remplaçante de Mme MARAIS).

Elle informe également qu'une classe a fermé quelques jours à AUZOUVILLE car il y a eu un cas de COVID-19.

Pour SERVAVIILE, les mesures de prévention suite à la pandémie COVID-19 nous ont amené à renforcer nos temps de désinfection des classes. Les ATSEM nettoient les tables, chaises et matériel de leur classe.

Nous avons employé une personne de Relais Horizon en remplacement de Mme MARAIS, elle fera 2h30 le lundi, mardi, jeudi et vendredi soit 2h30/jour et Natacha MONNIER vient chaque matin 1h30 pour renforcer ces nettoyages de désinfection.

Un pot de départ pour Mme MARAIS est prévu avec le SIVOS en octobre.

Insee :

L'Insee a sollicité Monsieur le Maire pour la nomination d'un correspondant au sein de notre Mairie pour les enquêtes statistiques de l'Insee sur notre commune.

- Lucette SEVESTRE sera la correspondante.

Chenilles processionnaires :

Monsieur le Maire donne lecture du mail qu'il a reçu par la société tailleurs des cimes qui l'informe que le chêne (chemin joignant la rue du moulin à la rue de la fosse aux loups) a été « nettoyé » des chenilles processionnaires. L'action réalisée a été un échenillage mécanique (retrait manuel des nids un par un, protégé d'une combinaison), puis une pose de piège à phéromones (piège attirant les mâles pour éviter la reproduction de l'année suivante).

Le sujet aura un suivi assidu dans les saisons à venir, avec la mise en place de différents moyens de lutte.

Travaux :

- Le terrain de boules a été effectué par l'employé communal Monsieur PINOT.
- Les travaux de gravillonnage des trottoirs et la pose de regards et des grilles allée Bolbâtre ont été terminés par l'entreprise RAMERY.
- Le curage de la Mare à l'espace DUGELAY a été réalisé par l'entreprise COULLIOU. Monsieur le Maire informe que les joncs ont traversé la bâche, il a fallu l'enlever.
- La peinture extérieure réalisée par l'employé communal Monsieur CRETEUR des fenêtres et portes de la mairie sont terminés.
- Le fauchage des talus va être effectué après le 15 septembre 2020.

Spectacle de noël et colis des anciens :

Après concertation au vu de la crise sanitaire, le Conseil Municipal décide d'annuler le spectacle de noël cette année.

En revanche le cadeau pour les enfants est maintenu ainsi que le colis des anciens.

Réfléchir aux permanences à faire pour la distribution des colis, des jouets et des livres.

ADAP (Agenda d'accessibilité programmé) :

Mme ENOU va envoyer le dossier et attendre la réponse pour savoir s'il nous faut installer un ampli pour personne malentendant à l'accueil.

CMJ :

Suite au forum des associations du 05/09/2020, des jeunes sont intéressés pour intégrer le Conseil Municipal des jeunes. Si confirmation, il y aura 10 enfant dont 3 filles de l'ancien CMJ.

Voir si halloween peut avoir lieu dans ce contexte de crise sanitaire (covid-19).

Mme BERNSTEIN demande si le futur CMJ peut faire la carte de vœux.

VII- QUESTIONS DIVERSES :

Mme DESANNAUX a eu des demandes pour savoir si les ralentisseurs étaient aux normes. Monsieur DELABOS informe que ce sont des recommandations et non des normes.

Elle signale également avoir été bloquée un moment à cause de la société qui travaille sur la fibre suite à l'installation des poteaux.

Monsieur DESOMBRE demande à ce que l'on fasse un relevé concernant le radar pédagogique car la vitesse est de plus en plus excessive.

Prochain Conseil Municipal le 03 novembre 2020.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 00h04.